

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4185)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 187

présenté par

Mme Forteza, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin,
M. Taché et M. Villani

ARTICLE 13

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« complètes de ressources utilisées »

le mot :

« universelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'extension de la technique de surveillance par algorithme aux URL soulève de nombreuses questions, tant opérationnelles que juridiques.

A cet égard, l'expression d' « *adresses complètes de ressources sur Internet* » interroge tout particulièrement. Après consultation de plusieurs experts (informaticiens, juristes, journalistes...), dans le cadre d'un « Bureau Ouvert », tous s'accordent en effet pour dire que ce concept n'a aucun fondement d'un point de vue technique.

Si l'extension envisagée par le Gouvernement vise bien les seules URL, alors autant utiliser la traduction officielle de ce terme, telle que proposée par la Commission d'enrichissement de la langue française : « adresse universelle » sur Internet (Journal officiel du 16 mars 1999).

Tel est l'objet du présent amendement.